



Centre de Ressources pour la Coopération Décentralisée et la Solidarité Internationale en Basse-Normandie – Plate-forme Burkina Faso

LE MICRO-CREDIT AU BURKINA FASO (Thème abordé lors de la rencontre du 27 septembre 2008)

DEFINITION – CONCEPT - BENEFICIAIRES

➔ Le **MICRO CREDIT** est l'attribution de prêts de faibles montants et pour une courte durée (< 2 ans). Il est destiné à une population très pauvre n'ayant pas accès aux institutions financières formelles. Ces prêts ont pour objectif de conduire des activités productives ou génératrices de revenus.

Le micro-crédit s'inscrit plus largement dans la micro-finance. Celle-ci sert à fournir un ensemble de produits financiers de base (crédit, épargne, assurance, transfert d'argent...) aux populations pauvres exclues du système financier classique ou formel.

➔ Le **concept** de micro-crédit repose sur :

- le lien social (réseaux d'assurance et de solidarité traditionnelle efficaces) qui favorise le remboursement régulier des prêts;
- la proximité géographique et culturelle (les personnes se connaissent et se cautionnent et la forme est adaptée aux besoins). Le risque n'est presque jamais couvert par des garanties réelles;
- des pratiques innovantes sont utilisées pour réduire le risque et limiter les impayés, comme les prêts progressifs et les prêts de groupe. L'incitation des micro-projets au niveau local pour des mutations à la base.



➔ Les **bénéficiaires** sont les populations pauvres exclues des banques classiques, et plus spécifiquement :

- des micro-entrepreneurs, principalement des femmes, qui travaillent dans le secteur informel.
- en zone rurale, ce sont généralement les petits paysans, les petits transformateurs ou encore les petits commerçants.
- en zone urbaine, ce sont plutôt les petits commerçants, les prestataires de services, les artisans, les vendeurs de rues etc.



HISTORIQUE

Années 60' : Premières coopératives d'épargne et de crédit au Burkina Faso et au Cameroun.

1976 : Initiative de Muhammad Yunus au Bangladesh (prix nobel de la paix en 2006 avec la Grameen Bank)

Années 80' : Essor et généralisation des IMF (institution de micro-finance). Le micro-crédit devient un outil reconnu de lutte contre la pauvreté. Les programmes (ONG, coopération bilatérales...) se multiplient.

2005 : L'ONU déclare l'année internationale du micro-crédit. Le micro-crédit est considéré par l'ONU comme un outil majeur du développement.

LE MICRO CREDIT AU BURKINA-FASO : ELEMENTS DE REFERENCE

Les systèmes financiers décentralisés et la croissance notable du volume d'épargne et de crédit qu'ils ont entraîné ont nécessité la mise en place d'un cadre juridique réglementant les activités de ce secteur en pleine expansion.

Au Burkina, comme dans les autres pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) les opérations d'épargne et de crédit relèvent de la **loi bancaire** qui exige, pour pouvoir exercer de telles transactions, d'avoir été au préalable **agréé comme banque** ou établissement financier.

Face aux difficultés pour les systèmes financiers décentralisés de répondre aux exigences de la loi bancaire, les pays de l'UEMOA se sont dotés d'un cadre juridique uniforme réglementant les activités de la micro finance.

Cadre juridique :



Dans notre pays, ce cadre juridique composé de la **loi 59/94/ADP** portant réglementation des institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit, son **décret d'application N° 308/PRES/MEFP du 1^{er} août 1995** et de la convention cadre régissant les institutions non mutualistes a été inséré depuis 1995 dans le droit positif.

Selon les dispositions de cette loi, le **Ministère de l'Economie et des Finances assure la tutelle des systèmes financiers décentralisés.**

Pour assumer cette nouvelle fonction, il a été créé au sein de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique, un **Service de Suivi et de Contrôle des Institutions Financières Décentralisées.**

Les systèmes financiers décentralisés sont implantés à ce jour sur tout le territoire national avec cependant une concentration inégale selon les zones. Tandis que certaines régions comme le Nord et l'Ouest connaissent une floraison d'acteurs, l'Est du Burkina est faiblement couvert par les activités de micro crédit. Par ailleurs, les zones urbaines et péri urbaines sont mieux dotées que les zones rurales.

Dans l'ensemble les activités financées couvrent une large gamme : achat d'intrants, stockage, embouche bovine et ovine, petit commerce, transformation et commercialisation de produits agricoles, services etc., certains systèmes financiers décentralisés ont fait preuve de plus d'originalité. Ainsi, le RCPB a développé un produit appelé « quatrième dimension » dont le but est d'approcher les « laissées pour compte » du développement c'est à dire les couches exclues même des produits classiques des systèmes financiers décentralisés. Quant au FAARF, en collaboration avec l'Organisation Mondiale de la Santé, il a mis en place le crédit Santé destiné aux femmes et à leurs enfants de 0 à 5 ans.

Cependant, si cette croissance a effectivement permis de mettre à la disposition de la population exclue de l'accès au crédit bancaire des produits financiers plus adaptés à ses besoins, des inquiétudes sont à soulever du fait de la fragilité de gestion de certains systèmes financiers décentralisés.

Loi PARMEC du système de l'UEMOA (1993)

cadre juridique des institutions d'épargne et de crédit

Principaux objectifs de la Loi :

- La protection des déposants
- La sécurité des déposants
- La recherche d'autonomie financière des SFD
- L'intégration de la finance informelle dans le cadre légal

Le cadre juridique s'adresse en premier lieu aux institutions mutualistes d'épargne et de crédit placées sous tutelle du Ministère des Finances. L'obtention de l'agrément leur confère la personnalité morale en contrepartie duquel elles sont tenues de se soumettre au contrôle et aux règles prudentielles des autorités. Les institutions de type non mutualistes sont régies par une convention signée avec le Ministère des Finances d'une durée de 5 ans renouvelable.

(Sources : Ministère des Finances – Burkina Faso)

L'expansion du système s'est traduite par :

- Une augmentation du nombre de structures : plus de 60 expériences reconnues à ce jour qui représentent plus de 850 structures.
- Plus de 700 000 bénéficiaires contre 300 000 en 1995.
- Volume d'épargne estimé à près de 18 millions d'euros, encours (crédit) estimé à plus de 8 millions d'euros

Les pages thématiques

LE SYSTEME FINANCIER AU BURKINA FASO

BANQUES CLASSIQUES

7 banques
(62 guichets dans tout le pays)
Seule la CNCA fait du micro-crédit

SYSTEME INFORMEL

Tontines
(répondent à des besoins de consommation et à des besoins sociaux)

Systèmes financiers décentralisés (SFD)
(Plus de 60 SFD coexistent avec des approches différentes)

Programmes nationaux :
PAPME
(Programme d'Appui aux Petites et Moyennes Entreprises)

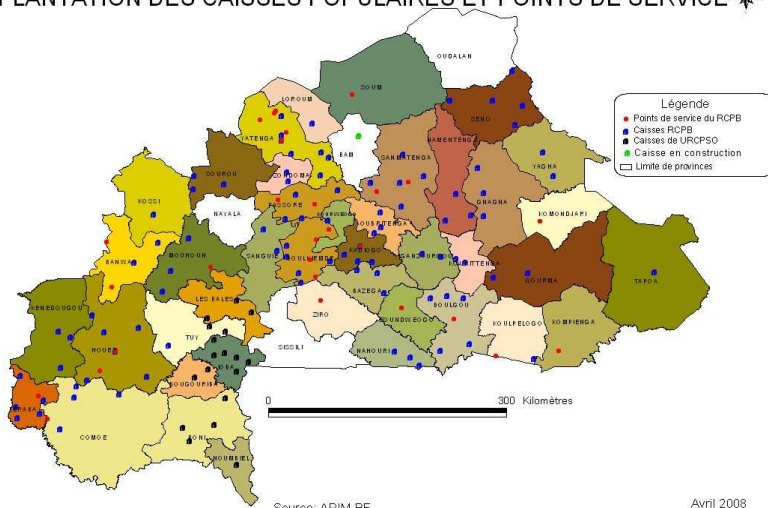
Les opérateurs de micro-crédit

En raison de l'expansion et du succès des institutions de micro-crédit (IMF), autrement appelées systèmes financiers décentralisés (SFD), plusieurs types d'opérateurs non spécialisés au départ dans le micro-crédit se sont mis à proposer des produits de micro-finance.

- la CNCA, banque classique qui finance le monde rural, propose des crédits décentralisés aux Organisations paysannes et finance des institutions de micro-finance. Par exemple, la CVECA de la Sissili et du Soum est financée par la CNCA.
- L'Etat également, finance du micro-crédit à travers le Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes, le Fonds National de Promotion pour l'Emploi, le Fond d'Assistance au secteur Informel...
- Les projets de développement de l'Etat et de ses partenaires, (projet de développement rural intégré ou projet de gestion des terroirs villageois...) comportent tous un volet micro-crédit.
- Certaines ONG également deviennent des Institutions de Micro-Crédit.

Mais en nombre de guichets et en volume d'activité, les SFD et les ONG détiennent le plus de parts de marché. Les 6 plus grandes institutions mutualistes d'Afrique de l'Ouest, implantés au Bénin, au Mali, au Togo, au Sénégal et au Burkina Faso ont formé la Confédération des Institutions Financières (CIF).

IMPLANTATION DES CAISSES POPULAIRES ET POINTS DE SERVICE ✨



SFD les plus importants

- Réseau des Caisses Populaires du Burkina (RCPB)
- Union Régionale des Coopérations d'épargne et de crédit du BAM (URCBAM)
- Coopérative Songr-Nooma
- Projet de Promotion du Petit Crédit Rural (PPCR)
- L'Association pour le Développement de la région de Kaya (ADRK)
- Caisses Villageoises d'Epargne et de crédit Autogérée du Soum et de la Sissili (CVECA Soum et Sissili)

CAISSES VILLAGEOISES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT AUTOGERÉES - CVECA

Cette présentation s'appuie sur un document réalisé par les Caisses Villageoises de la Boucle du Mouhoun (Burkina Faso) et fait le point sur la Caisse de Poundou.

La Caisse Villageoise d'Épargne et de Crédit Autogérée (CVECA) est un instrument financier au service du développement économique rural local. La caisse mobilise les ressources monétaires disponibles dans le village sous forme d'épargne et les réinjecte localement sous forme de crédit.

Elle regroupe les habitants du village (hommes, femmes, jeunes, groupes) et, de ce fait, repose sur une base sociale cohérente, organisée et reconnue par ses membres comme par son environnement. Elle s'appuie sur les mécanismes socio-économiques qui régissent la vie du village et joue la double fonction de moteur et de régulateur.

La Caisse villageoise est perçue comme un outil financier de solidarité au sein du village, en même temps qu'un des principaux instruments de son auto-développement.

1 - Principes de fonctionnement d'une CVECA

L'autogestion : les règles de fonctionnement sont discutées et décidées en Assemblées Générales villageoises. Elles concernent les critères d'adhésion, les formes de dépôts, les types de crédits, les fourchettes des montants, la fixation des taux d'intérêts des crédits et la rémunération de l'épargne.

Ce principe permet aux activités et mécanismes de la Caisse d'être le prolongement des valeurs, des pratiques et des formes d'organisation traditionnelles connues de tous et reconnues par tous. Il permet aux villageois d'analyser les objectifs qu'ils veulent assigner à la Caisse, ainsi que le rôle spécifique qu'ils veulent lui faire jouer dans le développement du village, en complémentarité avec les autres organisations sociales et économiques existantes.

Les responsables de la gestion - Ils sont désignés par l'Assemblée Générale : le comité de gestion (une dizaine de personnes), deux gestionnaires, un

caissier et un contrôleur interne. Tous sont bénévoles. L'Assemblée générale peut décider le versement d'une indemnité aux deux gestionnaires, prise sur le résultat de l'exercice.

2 - Les activités d'épargne et de crédit

La Caisse collecte l'épargne individuelle et collective des villageois, la sécurise (dans un coffre) et la rémunère au moyen de crédits qu'elle octroie à ses membres.

A - Les produits d'épargne :

Le dépôt à vue (DAV) constitue une épargne non bloquée, non transformable en crédit et non rémunérée. Il profite de la sécurité du coffre-fort.

Le dépôt à terme (DAT) constitue une épargne bloquée. La Caisse s'en sert pour le transformer en crédit, il est donc rémunéré.

Le plan d'épargne (PE) est un contrat d'épargne où l'épargnant s'engage à verser successivement un certain nombre de fois, le même montant. C'est un produit qui a une valeur pédagogique et qui s'adresse surtout aux femmes qui ont une capacité d'épargne limitée. Il est partiellement utilisé pour le crédit et donc rémunéré.

B - Les produits de crédit

Les ressources destinées au crédit :

Les dépôts à terme et les plans d'épargne des membres ; les fonds propres (droits d'adhésion)

Les ressources externes sont constituées d'emprunts bancaires.

La Caisse dispose donc de montants proportionnels à sa capacité de gestion et d'autofinancement. Les enveloppes de crédit accordées aux membres sont également adaptées aux capacités de gestion des villageois. Ce principe garantit une bonne maîtrise technico-économique de l'outil et engendre une responsabilisation à la gestion rigoureuse des crédits qui repose sur la pression sociale ; il contribue à développer l'autonomie financière de la caisse.

C - Les conditions d'octroi

Elles sont variables ; en général une ancienneté minimum d'adhésion est exigée pour bénéficier du crédit. Le Comité de gestion dispose de plusieurs critères d'analyse : moralité et antécédents du demandeur ; type d'activité à financer ; fonds disponibles ; garantie présentée.

La garantie est souvent matérielle (vélo, radio, animaux...) ; elle peut prendre aussi la

Les pages thématiques

forme d'un garant ou être constituée par la caution solidaire du groupe. La garantie matérielle est en principe plus ou moins équivalente en valeur au montant du crédit demandé. Dans le cadre d'un crédit moyen, un dépôt de garantie équivalent à 25-30% est versé par le demandeur et bloqué pendant la durée du crédit.

D - Les objets et types de crédit

Le plus souvent, ce sont des crédits pour une production. Les crédits sociaux sont le plus souvent pris en charge par les proches ou les organisations traditionnelles d'entraide et de solidarité.

Les crédits sont souvent à court terme (inférieur à 12 mois). Si les capacités de la Caisse sont suffisantes, les crédits peuvent être plus longs pour des investissements productifs (matériel agricole) ou non (logement).

E - Les remboursements

Ils sont en général effectués en une seule fois. En cas de retard, le comité de gestion intervient et souvent le retard se résout à l'amiable, la pression sociale jouant son rôle. Dans les cas extrêmes, le comité applique le règlement et saisit la garantie.

Les taux d'intérêts sont variables suivant les caisses. Le différentiel entre les taux de crédit et d'épargne constitue la principale ressource de la caisse.

F - Les moyens de la caisse

Un bâtiment construit par les membres de la caisse et subventionné. Des documents comptables fournis au démarrage.

3 - L'Association des CVECA

Elle est une émanation des caisses de base et joue, au niveau régional, un rôle d'interface entre les institutions formelles (services publics, banques) et le monde paysan. La caisse locale peut ainsi accéder à des refinancements externes.

4 - Le service commun d'appui

C'est une entreprise de service indépendante, liée aux Caisses par des accords contractuels. Elle apporte son appui aux caisses pour le contrôle des



comptes, la formation des gestionnaires, l'appui à la réalisation des AG annuelles, à l'ouverture de nouvelles caisses et au montage de dossiers de demande de refinancement.

5 – GNONGON DEME = S'AIDER ENSEMBLE : La Caisse populaire de POUNDOU

La Caisse populaire de Poundou (*S'aider ensemble*) créée le 20 mai 2002, fonctionne bien : 516 adhérents fin 2007, dont 25 groupes. Les demandes de crédit sont faites pour les activités comme l'agriculture, le commerce, la maçonnerie, l'élevage. Les femmes sont demandeuses pour le petit commerce et la fabrication de beurre de karité. Il y a aussi les crédits sociaux : mariage, accident ou maladie... Les crédits de l'ordre de 5000 cfa à 100 000 cfa sont accordés lorsque l'épargne a été suffisante. Les taux de dépôt est de 10% et le taux de crédit de 12%.

Les garanties demandées portent sur le bétail, les engins agricoles, les charrettes, les ustensiles de cuisine...

Les remboursements se font à 98% sans problème.

En 2007, la Caisse demande à notre association une aide pour augmenter son capital afin de faire face aux nombreuses demandes. En 2008, l'association Flers-Poundou abonde le capital avec la somme de 2000 €.



Françoise MULOT
« Association Flers-Poundou »

Quelques sites et bibliographie utiles :

www.rcpb.bf Réseau des Caisses Populaires du Burkina Faso (RCPB) le réseau le plus important de caisses d'épargne et de crédit au Burkina.

www.lamicrofinance.org Portail sur le thème de la micro-finance

www.lefaso.net Le Faso.net (site d'actualité sur le Burkina Faso)

www.adie.org Association pour le Droit à l'initiative Economique (ADIE) développe le micro-crédit en France.

Guide opérationnel d'analyse de la gouvernance d'une IMF
IRAM, CERISE

« Construire des services financiers accessibles à tous »

Publication de l'ONU

ONG Planet finance (ONG créé par Jacques Attali)

www.planetfinancegroup.org

www.france.planetfinance.org

www.apim-burkina.bf/spip.php (Association Professionnelle des Institutions de Micro-Finance) au Burkina Faso

CUF—Groupe Pays BURKINA FASO

La dernière réunion du Groupe-Pays a eu lieu le 28 février 2008

Le 13 juin 2008 a eu lieu une réunion destinée aux nouveaux élus et techniciens des collectivités françaises, nouveaux responsables des comités de jumelage et associations support des collectivités en charge de la coopération décentralisée avec le Burkina Faso.



MAEE

- ➔ Appel à projet 2009 pour les CT : dépôt des dossiers (en ligne) avant le 1er février 2009. Priorité aux CT qui travaillent en concertation avec d'autres CT.



ACTUALITES BURKINABEES

☞ La traditionnelle rencontre annuelle entre le gouvernement et les syndicats s'est ouverte le jeudi 4 décembre 2008, dans la salle du Dialogue social, à Ouaga. Prévue pour durer deux jours, les négociations s'articulent autour de six préoccupations des syndicats, dont l'augmentation des salaires et pensions de 25%, à compter de janvier 2009.

(Le Pays : Vendredi 5 décembre 2008)

☞ Coopération Suède-Burkina Faso : Plus de 29,8 milliards de F CFA pour lutter contre la pauvreté

(Sidwaya : Mercredi 5 novembre 2008)

☞ Coopération Germano-burkinabè : 49,1 milliards de F CFA pour l'agriculture et la décentralisation

(Sidwaya : Mardi novembre 2008)

☞ Présence du Président de la République (M. Blaise Compaoré) aux Journées Européenne du Développement à Strasbourg du 15 au 17 novembre 2008.

Discours disponible à écouter sur le site des JED

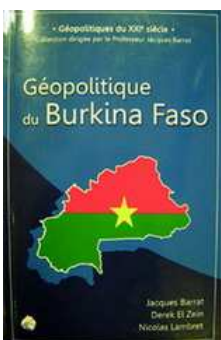
www.eudevdays.eu/public/audios.php

11 décembre 2008

48^{ème} anniversaire de l'Indépendance.

Les cérémonies de commémoration ont lieu à Fada N'Gourma

Livres, CD...



Géopolitique du Burkina Faso" propose une lecture des forces et faiblesses et des grands défis humains, géographiques, sociologiques et économiques auxquels le Burkina est confronté.

Géopolitique du Burkina Faso
Jacques Barrat, Derek El Zein,
Nicolas Lambret

Editeur : SEMP, septembre 2008,
290 p., 25 €



Compilation de musique burkinabée. 11 titres et 11 clips vidéo qui rassemblent les artistes musiciens burkinabés, les plus en vue depuis une dizaine d'années.

Akuesson Distribution, 89, rue de Dunkerque (9^e arrondissement). Au Burkina, boutique « Les Roniers », rez-de-chaussée N° S.H 22 du centre commercial Ouaga 2000.

Vos projets – vos missions

Flers-Poundou – Peuples Solidaires

Mission du 26 novembre au 23 décembre à Kongoussi pour le faire le point sur les dossiers en cours et organisation d'un concert par un jeune de Flers pour les jeunes de Poundou. Une mission est prévue aussi en 2009 (les dates restent à préciser) avec le maire de Flers.

Faso Karité

Mission prévue en janvier 2009.

Association amitié Banounou-Lyautey

Mission : septembre, du 15 nov au 15 février. Partenariat avec le GREF sur les actions de formation d'enseignants.

Jumelage hospitalier Falaise Fada N'Gourma

Du 5 au 20 novembre, un groupe d'hospitalier se rend en mission. L'Association aventur'aides (pompiers de Caen) convoie du matériel médical très spécifique (réanimation...)

Au-delà de l'excédent céréalier...

lundi 1er décembre 2008.

Cette année, la pluie a été au rendez-vous. Du coup, les greniers sont pleins et les statistiques ont bondi : l'excédent céréalier est évalué à plus de 10% des besoins. Bien entendu, la Nation entière est à la fête : des ingénieurs agronomes aux organisations caritatives, en passant par les agents de l'Etat travaillant à tous les niveaux (collectivités locales, provinciales, régionales et jusqu'aux directions centrales).

Tant pis pour les médias internationaux, si avides d'images pittoresques d'enfants affamés jusqu'aux os et d'ombres de bétail mort de soif... Cette année, s'il plaît à Dieu, ils n'auront rien à se mettre sous la dent, du moins pour ce qui concerne notre pays ! Mais après une satisfaction légitime, peut-être faudrait-il oser la question qui fâche : et si la bonne saison agricole n'était qu'une simple question de bonne pluviométrie, et donc de chance ? En effet, les bons points de la saison écoulée ne doivent pas masquer la réalité de notre agriculture où la pluie constitue le premier intrant. En attendant que nos spécialistes de l'agronomie, de politique et d'économie agricoles trouvent la bonne formule, toujours attendue après tant d'années de tâtonnement, il nous faut affronter sans tarder un premier défi à la fois simple et complexe : les habitudes alimentaires.

En effet, il n'est pas certain que les productions disponibles répondent aux habitudes alimentaires, aux besoins nutritionnels et à l'envie de consommation des populations. En clair, si malgré la crise financière les Burkinabè refusaient de manger du tô de maïs, sorgho, produits localement pour préférer le riz importé, et si cher à l'achat, serions-nous sortis de l'auberge ? Si non, que faire alors ?

Certains pays se caractérisent par des habitudes alimentaires particulières. C'est le cas du Sénégal. Les habitants de la Téranga consomment davantage le riz que le manioc et le maïs, cela est bien connu. Cependant, le programme de production de masse du Président Wade, la fameuse GOANA (Grande offensive pour l'agriculture et la nourriture en abondance) a courageusement mis plus l'accent sur ces deux derniers produits. L'objectif visé est le changement des habitudes alimentaires afin de proposer à la consommation locale ce qui se trouverait produit en abondance. Le combat n'est pas facile à mener. Ne dit-on pas, ô parfois, que

l'habitude est une seconde nature, qui plus est dans le domaine alimentaire ?

L'autre défi qui apparaît, suite à la bonne nouvelle de l'excellente saison agricole passée, réside dans l'offre équitable à proposer à l'ensemble des Burkinabè. Autrement dit, comment assurer une redistribution équitable des résultats de la production agricole excédentaire ? Comment faire pour permettre le transfert du trop plein des zones excédentaires vers les régions déficitaires ? A cette question, la réponse se nomme transport. Au Burkina Faso, le secteur est contrôlé par le privé. Comment l'Etat va-t-il s'y prendre pour que le surcoût de transport ne rejaillisse pas sur le prix d'achat des céréales ? Faut-il pour éviter cela subventionner les transporteurs ou faut-il subventionner les prix des céréales dans les zones déficitaires ? En tous les cas, des solutions idoines sont à trouver. C'est d'abord du devoir des politiques

...

De façon générale, l'Afrique doit œuvrer à ce que la souveraineté alimentaire soit une réalité et non un vain mot. Car celui qui compte sur les autres pour manger court le risque de dormir le ventre vide. Le renforcement de la production locale et de la politique agricole sont choses nécessaires pour pérenniser les acquis de l'excédent céréalier de la présente campagne agricole. Et, que de conséquences négatives... Aussi, faut-il engager les batailles pour la récupération des terres dégradées du Nord, pour la promotion des cultures de contre-saison, l'utilisation à grande échelle des semences améliorées dont nos centres de recherche agricole sont si fiers, etc. Toutes ces pistes méritent d'être étudiées et les politiques engagées vers de nouveaux objectifs. Si nous ne pouvons domestiquer la pluie, nous pouvons maîtriser les autres facteurs de production

Les "gourous" de l'importation des produits céréaliers ne verront pas d'un bon œil quelque avantage accordé à la préférence nationale, en l'espèce au commerce intra national et intra régional. Mais, que tous se le tiennent pour dit : les articles étrangers ne devraient nous être servis qu'en appoint. La sécurité alimentaire d'un pays est chose trop sérieuse pour la confier aux seules mains de commerçants. Les populations méritent d'être soutenues et défendues par l'État. Nos pays ne peuvent plus se satisfaire du don, du destiné, de la fatalité de la nature. Il faut agir.

Par Ibrahiman SAKANDE
(ibra.sak@caramail.com)
Sidwaya

